

COMITÉ ADMINISTRATIF  
Ce 7 mai 2025

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest, tenue à la salle de rencontre de la MRC d'Abitibi-Ouest, le 7 mai 2025, à 19 h.

Présents:	MM.	Jaclin Bégin Serge Marquis Pierre Godbout	Préfet Préfet suppléant Secteur est
-----------	-----	---	---

Directeur général :	M.	Normand Lagrange
---------------------	----	------------------

Absents :	MM.	Alain Grégoire Yves Dubé	Secteur nord Secteur centre
-----------	-----	-----------------------------	--------------------------------

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président, monsieur Jaclin Bégin, la déclare ouverte à 19 h.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal du 2 avril 2025;
4. Affaires en découlant;
5. Présentation et acceptation des rapports des déboursés et des rapports budgétaires ;
6. Informations;
7. Administration générale;
8. Aménagement;
9. Développement;
10. Matières résiduelles;
11. Forêt;
12. Gestion des territoires non organisés;
13. Résolutions diverses;
14. Divers;
15. Levée de la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

## ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 AVRIL 2025

25-A-52

Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Jaclin Bégin et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 2 avril 2025, dont lecture est dispensée.

## AFFAIRES EN DÉCOULANT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

## PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES RAPPORTS DES DÉBOURSÉS

### **Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest**

#### Rapport des déboursés – Période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2025

25-A-53

Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu que le rapport des déboursés de la MRC d'Abitibi-Ouest, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2025 et dont voici le sommaire, soit accepté et payé :

• Fonds administration		842 706,63 \$
• Bureau d'information touristique		20,00 \$
• Fonds local d'investissement		40,65 \$
• Programme Aide d'urgence aux PME		24,15 \$
• Programme Aide en raison des feux de forêt		60,35 \$

#### Rapport des déboursés – Période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2025

25-A-54

Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu que le rapport des déboursés de la MRC d'Abitibi-Ouest, pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2025 et dont voici le sommaire, soit accepté et payé :

• Fonds administration		1 310 347,67 \$
• Programme d'aménagement durable des forêts		10 321,00 \$
• Fonds local d'investissement		57 639,18 \$
• Programme Aide d'urgence aux PME		15,40 \$
• Programme Aide en raison des feux de forêt		44,45 \$

#### Rapport budgétaire au 31 mars 2025

25-A-55

Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu d'adopter le rapport budgétaire au 31 mars 2025 de la MRC d'Abitibi-Ouest, tel que présenté.

## Territoires non organisés (TNO)

### Rapport des déboursés – Période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2025

25-A-56

Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu que les rapports des déboursés des TNO, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2025 et dont voici le sommaire, soit accepté et payé :

• TNO	79 138,53 \$
-------	--------------

### Rapport des déboursés – Période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2025

25-A-57

Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu que les rapports des déboursés des TNO, pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2025 et dont voici le sommaire, soit accepté et payé :

• TNO	12 653,67 \$
-------	--------------

### Rapport budgétaire au 31 mars 2025

25-A-58

Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu d'adopter le rapport budgétaire au 31 mars 2025 du territoire non organisé Rivière-Ojima, tel que présenté.

## INFORMATIONS

**Centre d'appel d'urgence de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT)** – Mobilisation des ressources incendie et tarification lors d'une modification d'un protocole d'intervention.

## ADMINISTRATION GENERALE

### Signature des effets bancaires

25-A-59

Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu d'autoriser les personnes suivantes à signer les effets et documents bancaires de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest, du Programme d'aménagement durable des forêts, du Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux, du Fonds de la Forêt de proximité, du Fonds local d'investissement, du Programme d'aide d'urgence aux PME et des Territoires non organisés :

- Monsieur Jaclin Bégin, préfet
- Monsieur Serge Marquis, préfet suppléant
- Monsieur Yves Dubé, maire
- Monsieur Normand Lagrange, directeur général

### IVÉO – Renouvellement

25-A-60

Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu :

- **D'ACQUITTER** la facture # 563 de Technopôle IVÉO, au montant de 5 850 \$ taxes en sus, pour le renouvellement d'adhésion à IVÉO;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions et ruralité, volet 2 à cet effet.

## Chambre de commerce et d'industrie d'Abitibi-Ouest (CCIAO) – Colloque RH

25-A-61

Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu :

- **DE COLLABORER** à l'édition 2025 du « Colloque RH de l'Abitibi-Ouest » organisé par la Chambre de commerce et d'industrie d'Abitibi-Ouest, à titre de partenaire *Argent*, pour un montant de 1 000 \$ ;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions et ruralité, volet 2 à cet effet.

### Ressources humaines

#### Liste des personnes engagées

Conformément au 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 165.1 du Code municipal, la liste des personnes engagées est déposée.

Nom	Date du début de l'emploi	Statut	Fonction	Direction ou service
Méridith Codo	Prolongation au 2025-12-31	Contractuel	Agente administrative - Attractivité et immigration	Administration générale
Jacob Lagrange	2025-04-22	Régulier temps plein	Préposé à la cour – CVMR	Gestion de matières résiduelles
Isaac Robert	2025-06-02	Saisonnier emploi d'été	Technologue en foresterie	Forêt
Axelle Audet	2025-05-12	Saisonnier emploi d'été	Conseillère en séjour	Développement/tourisme
Isaac Richard	À déterminer en juin	Saisonnier emploi d'été *	Préposé à l'accueil	Gestion de matières résiduelles

\* possibilité de prolongation pour les samedis durant l'année scolaire

### AMÉNAGEMENT

#### Avis de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé

##### Vidéotron : Projet numéro AB868-01 dans la municipalité de Chazel

25-A-62

Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu :

- **D'APPUYER** le projet numéro AB868-01 de Vidéotron, soit l'installation d'une tour de télécommunication sur le territoire de la municipalité de Chazel;
- **D'APPUYER** la demande de Vidéotron afin d'obtenir les autorisations requises auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour:
  - l'installation d'une tour de télécommunication sur le lot 4 465 712;
  - la construction d'un chemin d'accès sur le lot 4 465 712.

- **D'AVISER** la CPTAQ que le projet numéro AB868-01 de Vidéotron respecte les objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi que les dispositions du document complémentaire de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Vidéotron : Projet numéro AB859-04 dans la municipalité de Clermont

25-A-63

Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu :

- **D'APPUYER** le projet numéro AB859-04 de Vidéotron, soit l'installation d'une tour de télécommunication sur le territoire de la municipalité de Clermont;
- **D'APPUYER** la demande de Vidéotron afin d'obtenir les autorisations requises auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour:
  - l'installation d'une tour de télécommunication sur les lots 4 975 417 et 4 466 697;
  - la construction d'un chemin d'accès sur le lot 4 466 696.
- **D'AVISER** la CPTAQ que le projet numéro AB859-04 de Vidéotron respecte les objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi que les dispositions du document complémentaire de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Vidéotron : Projet numéro AB858-01 sur le territoire non organisé Rivière-Ojima, secteur de Languedoc

**ATTENDU QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest est une municipalité locale à l'égard du territoire non organisé (TNO) Rivière-Ojima, conformément à l'article 8 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (chapitre O-9) ;

**ATTENDU QU'** aucun autre espace approprié n'est disponible ailleurs dans le territoire concerné et hors de la zone agricole qui pourrait satisfaire la demande;

25-A-64

**EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu :

- **D'APPUYER** le projet numéro AB858-01 de Vidéotron, soit l'installation d'une tour de télécommunication sur le territoire non organisé Rivière-Ojima, secteur de Languedoc;
- **D'APPUYER** la demande de Vidéotron afin d'obtenir les autorisations requises auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour:
  - l'installation d'une tour de télécommunication sur le lot 29, rang 6, canton Languedoc;
  - la construction d'un chemin d'accès sur le lot 29, rang 6, canton Languedoc.
- **D'AVISER** la CPTAQ que le projet numéro AB858-01 de Vidéotron respecte les objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi que les

dispositions du document complémentaire de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Vidéotron : Projet numéro AB856-01 sur le territoire non organisé Rivière-Ojima, secteur de Languedoc

**ATTENDU QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest est une municipalité locale à l'égard du territoire non organisé (TNO) Rivière-Ojima, conformément à l'article 8 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (chapitre O-9) ;

**ATTENDU QU'** aucun autre espace approprié n'est disponible ailleurs dans le territoire concerné et hors de la zone agricole qui pourrait satisfaire la demande;

25-A-65

**EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu :

- **D'APPUYER** le projet numéro AB856-01 de Vidéotron, soit l'installation d'une tour de télécommunication sur le territoire non organisé Rivière-Ojima, secteur de Languedoc;
- **D'APPUYER** la demande de Vidéotron afin d'obtenir les autorisations requises auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour:
  - l'installation d'une tour de télécommunication sur le lot 59, rang 10, canton Languedoc;
  - la construction d'un chemin d'accès sur le lot 59, rang 10, canton Languedoc.
- **D'AVISER** la CPTAQ que le projet numéro AB856-01 de Vidéotron respecte les objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi que les dispositions du document complémentaire de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Vidéotron : Projet numéro AB844-01 dans la municipalité de Poularies

25-A-66

Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu :

- **D'APPUYER** le projet numéro AB844-01 de Vidéotron, soit l'installation d'une tour de télécommunication sur le territoire de la municipalité de Poularies;
- **D'APPUYER** la demande de Vidéotron afin d'obtenir les autorisations requises auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour:
  - l'installation d'une tour de télécommunication sur le lot 5 770 955;
  - la construction d'un chemin d'accès sur le lot 5 049 701.
- **D'AVISER** la CPTAQ que le projet numéro AB844-01 de Vidéotron respecte les objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi que les dispositions du document complémentaire de la MRC d'Abitibi-Ouest.

## **Aide financière pour la mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) – Prévion des dépenses**

Le formulaire *Aide financière pour la mise en œuvre des PRMHH, Planification – Prévion des dépenses*, est présenté.

### **DÉVELOPPEMENT**

#### **Vivre.ao.ca – Stratégies de diffusion publicitaire**

**ATTENDU QUE** la MRC souhaite promouvoir l'image de marque territoriale;

**ATTENDU QUE** la MRC souhaite déployer une campagne publicitaire dans le journal culturel *L'Indice bohémien*;

**ATTENDU QUE** la MRC souhaite favoriser le déploiement des différents journaux communautaires sur son territoire;

25-A-67

**EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu :

- **D'AUTORISER** des dépenses publicitaires et de formation des journalistes bénévoles estimées à 5 750 \$, taxes en sus ;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions et ruralité, volet 3 « Signature innovation » à cet effet;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer le protocole d'entente ainsi que tout document à intervenir en vertu de celui-ci.

#### **Forum citoyen en développement social – Allocation forfaitaire**

**ATTENDU QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest, en collaboration avec le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, souhaite tenir un Forum citoyen en développement social dans les quatre secteurs du territoire de l'Abitibi-Ouest;

25-A-68

**EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu :

- **D'ALLOUER** un montant de 4 000 \$ pour l'animation de quatre évènements relatifs au Forum citoyen en développement social ;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions et ruralité, volet 2 à cet effet.

#### **Facilitation stratégique pour la mise en place d'un comité de développement social – Kodra Conseils s.e.n.c.**

**ATTENDU QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest souhaite retenir les services d'une firme pour l'animation d'une journée de concertation réunissant différents partenaires du milieu communautaire et institutionnel afin d'orienter les actions en matière de

développement social et les projets soumis au Fonds de lutte contre la pauvreté;

25-A-69

**EN CONSÉQUENCE**, proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu :

- **D'ACCEPTER** la proposition de services de Kodra Conseils s.e.n.c., au montant de 4 390 \$ taxes en sus;
- **D'AUTORISER** des dépenses de repas et de location de salle estimées à 3 000 \$ pour la journée de concertation;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions et ruralité, volet 2 à cet effet.

### **Bannières promotionnelles**

25-A-70

Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu :

- **D'ACCEPTER** la soumission de Et Hop Studio, au montant de 1 947,80 \$ taxes en sus, pour l'achat de quatre bannières « Beach flag » à l'effigie de l'image de marque *Riche de nature*, dont deux affichant la déclinaison « Loisirs » afin de promouvoir le nouveau portail loisirs.ao.ca ;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions et ruralité, volet 3 « Signature innovation » à cet effet.

### **Promotion touristique – Habillage du Ford Maverick**

25-A-71

Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu :

- **D'ACCEPTER** la soumission de Et Hop Studio, au montant de 1 350 \$ taxes en sus, pour la création du design graphique de l'habillage du véhicule;
- **D'ACCEPTER** la soumission de GraphxDesign, au montant de 4 500 \$ taxes en sus, pour l'habillage complet du véhicule Ford Maverick ;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions et ruralité, volet 3 « Signature innovation » à cet effet.

### **Mise à niveau des sentiers pédestres en Abitibi-Ouest – Répartition budgétaire**

Suite à la caractérisation des sentiers pédestres situés sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest, différentes recommandations ont été formulées afin d'assurer la mise à niveau des sentiers pédestres selon les standards de Rando Québec.

Faisant suite aux besoins exprimés par les gestionnaires de sentiers, un mandat a été octroyé à la Coop de l'Arrière-Pays pour assurer la planification, la coordination, la supervision et la vérification des travaux qui permettront de réaliser les différents travaux d'entretien et/ou de signalisation des sentiers pédestres identifiés dans le Rapport d'évaluation déposé en décembre 2024.

Un tableau de la répartition budgétaire par sentier et par municipalité est présenté aux membres du comité administratif.

**Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue – Rendez-vous du loisir municipal en Abitibi-Témiscamingue : Demande de soutien financier**

25-A-72

Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu :

- **D'ACCORDER** un soutien financier d'un montant de 1 500 \$ à Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue pour la 9<sup>e</sup> édition du *Rendez-vous du loisir municipal en Abitibi-Témiscamingue*;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions et ruralité, volet 3 « Signature innovation » à cet effet.

**MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**Plateforme de compostage – volet architectural de la plateforme : Avenant 2 au contrat NO 2023-09 de Norinfra Inc.**

**ATTENDU QUE** la MRC souhaite exploiter une plateforme fermée, suivant la modification apportée au projet par la résolution 25-65 ;

**ATTENDU QUE** conformément aux exigences du *Code de construction*, des services techniques en architecture sont requis pour le bâtiment toilé ;

25-A-73

**EN CONSÉQUENCE**, proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu :

- **D'ACCEPTER** l'Avenant 2 au contrat de services professionnels NO 2023-09 de Norinfra Inc., représentant un montant de 2 500 \$ avant taxes, s'ajoutant au contrat initial;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions et ruralité, volet 2 à cet effet;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

**Suivi – Plateforme de compostage**

Le directeur général partage avec les membres du comité administratif ses réflexions ainsi que différentes analyses de scénarios permettant à la MRC de répondre à ses obligations en matière de gestion des matières organiques. L'objectif est d'identifier une solution qui répond aux besoins du territoire tout en respectant la capacité de payer de la MRC, des municipalités et, ultimement, des citoyens.

Les membres du comité environnement sont convoqués à une rencontre le 10 juin prochain, où ce sujet sera abordé.

**FORÊT**

**Demande de soutien financier – Congrès annuel du Conseil Canadien des Peupliers et des Saules**

25-A-74

Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu :

- **D'ACCORDER** un soutien financier d'un montant de 2 500 \$ à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) pour le Colloque annuel du Conseil Canadien des Peupliers et des Saules;
- **D'UTILISER** l'enveloppe dédiée à la forêt de proximité à cet effet.

**Fonds de mise en valeur de lots intramunicipaux – Appui au projet *Frais d'expert et d'activité d'analyse et de suivi***

**ATTENDU QUE** le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest est mis à la disposition des municipalités locales pour la réalisation d'activités sur les lots épars et les blocs de lots (lots sous convention d'aménagement forestier);

**ATTENDU QUE** l'année de référence s'échelonne du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025;

25-A-75

**EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu:

- **D'APPUYER** la demande d'aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest dans le cadre du projet «*Frais d'expert et d'activité d'analyse et de suivi*» ;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer toute documentation relative au projet.

**Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) – Frais d'expertise, analyse et suivi**

25-A-76

Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu :

- **D'APPUYER** le projet « *Frais d'expertise, analyse et suivi* » dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) ;
- **D'AUTORISER** monsieur Normand Lagrange, directeur général, à signer la documentation relative au projet.

**GESTION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS**

**Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux – Appui au projet *Aménagement forestier sur TRF du TNO Rivière-Ojima***

**ATTENDU QUE** le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest est mis à la disposition des municipalités locales pour la réalisation d'activités sur les lots épars et les blocs de lots (lots sous entente de délégation);

**ATTENDU QUE** l'année de référence s'échelonne du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025;

25-A-77

**EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu:

- **D'APPUYER** la demande d'aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest dans le cadre du projet « *Aménagement forestier sur TFR du TNO Rivière-Ojima* » ;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer toute documentation relative au projet.

**Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) – Appui au projet Aménagement sur territoire forestier résiduel**

25-A-78

Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu :

- **D'APPUYER** le projet « *Aménagement sur territoire forestier résiduel* » dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) ;
- **D'AUTORISER** monsieur Normand Lagrange, directeur général, à signer la documentation relative au projet.

**RÉSOLUTIONS DIVERSES**

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

**DIVERS**

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

25-A-79

Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu de lever et de fermer la séance. Il est 20 h 47.

\_\_\_\_\_  
Le préfet

\_\_\_\_\_  
Le directeur général

ADOPTÉ LE : 4 juin 2025

RATIFIÉ LE : 18 juin 2025

*Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*